

l'Ontario a publié ses volumes d'études et de propositions, dont beaucoup contenaient des suggestions remarquablement identiques à celles de l'étude fédérale. Le document fédéral n'a pas dépassé le stade de document de travail et je n'ai pas entendu dire que la législature de l'Ontario ait donné suite aux recommandations contenues dans le rapport de l'Ontario. Certaines touchent les droits matrimoniaux des femmes et leurs droits de propriété et elles sont extrêmement importantes pour nous toutes.

Ce n'est, je crois, que lors de la célèbre affaire Murdoch, il y a environ un an, que beaucoup de femmes se sont rendu compte que le statut de femme mariée légalement entraînait certains inconvénients économiques indiscutables. Je n'ai pas l'intention de proposer de supprimer l'institution vénérable du mariage, ni de placer nos rapports affectueux avec notre épouse sur une base monétaire. Je tiens simplement à dire que le gouvernement, législateur de notre pays, devrait prendre des mesures pour améliorer la situation de la femme à l'égard de son contrat de mariage.

Nous avons la chance d'avoir un homme d'une haute distinction à la présidence de la Cour suprême du Canada. Il a joué, et continuera sans aucun doute de jouer, un rôle très marquant dans la réforme de certains concepts dépassés et épouvantables au sujet de la femme au vingtième siècle.

Le gouvernement n'a aucunement indiqué son intention d'éclaircir la loi en ce qui concerne les avortements thérapeutiques. Je n'ai pas l'intention de présenter des arguments en faveur de ce problème si délicat. Quelles que soient les convictions personnelles de chacun, les articles pertinents du Code criminel sont si imprécis que leur application a donné lieu à toutes sortes d'interprétations. Il en est résulté un certain nombre d'injustices graves et de traitements différents accordés à des femmes se trouvant dans des circonstances analogues; leurs droits légaux en la matière demeurent donc incertains. C'est inacceptable, non seulement pour les femmes qui s'opposent à l'éclaircissement de cette loi particulière, mais pour celles qui voudraient la rejeter intégralement. L'actuel ministre de la Justice a exposé sa position personnelle sur cette question. Je ne suis pas entièrement d'accord avec lui, mais je conviens qu'il a droit à ses opinions. Cependant, il a l'obligation, tout comme le gouvernement, de préciser la loi, et j'espère que ce dernier aura le courage de le faire, pour que nous puissions voir comment la loi sera appliquée.

Puis-je tout simplement ajouter que je suis très heureuse de voir le nombre et la qualité des femmes élues au trentième parlement et je n'exclus pas celles qui font partie de l'opposition. Je suis convaincu qu'elles sont aussi intelligentes et compétentes que leurs confrères masculins et que leur apport sera tout aussi important. Je crois qu'elles aimeraient m'entendre dire qu'elles n'ont pas été élues tout simplement comme femmes, pour représenter les femmes, mais plutôt comme membres d'un parlement élu pour servir tous leurs commettants. Je suis heureuse de les voir ici et je crois que leur simple présence, le simple fait que nous en ayons un nombre plus important, vaudra peut-être dire que dans certains domaines de la loi qui touche les femmes, le gouvernement aura moins tendance, si vous me pardonnez l'expression, à tergiverser, qu'il ne l'a fait dans le passé.

Dans le discours du trône on a dit que l'importance des affaires publiques dont traite le Parlement croît à chaque année et que le gouvernement se propose de revoir les

Règles de procédure de la Chambre des communes pour permettre aux députés de mieux accomplir leur devoir. Tout cela est très bien. Cependant, j'aimerais rappeler au premier ministre que le Sénat fait aussi partie du Parlement et que les membres de notre chambre sont prêts à accepter et à accomplir tous les devoirs qui peuvent contribuer à un bon gouvernement et à mieux servir le peuple canadien. Je crois que, dans cette perspective, nous avons très bien commencé aujourd'hui avec le nombre de projets de loi qui ont déjà été présentés au Sénat.

Laissons au comité compétent de l'autre endroit le soin de commencer à parler de ses propres réformes et nous devrions faire de même en même temps. Mais il devra alors y avoir un comité mixte des deux chambres—à moins, évidemment, que le premier ministre ne pense à abolir le Sénat—pour qu'on sache comment nous pouvons mieux travailler ensemble. Nous devons nous rappeler que nous sommes indivisibles et que c'est là que se trouve notre force.

J'ai une dernière réflexion à faire: il est arrivé un événement des plus désolants sur les marches du Parlement hier—événement qui ne fut pas moins que tragique pour les populations autochtones du Canada—pendant que nous prenions part à la pompe et aux cérémonies d'ouverture du trentième parlement du Canada. Ce parlement, s'ils doivent nous en croire, est aussi bien le leur que le nôtre. J'ai jeté un regard sur les discours du trône précédents et je n'ai jamais vu qu'on ait reconnu notre obligation morale primordiale de corriger les torts que nous avons eus envers nos frères et sœurs. En toute justice, le gouvernement fédéral a fait beaucoup plus pendant les dix dernières années pour freiner la chute de nos populations autochtones vers la destitution et la dégradation. Mais toutes nos panacées de fortune sont trop peu et elles arriveront peut-être même trop tard.

● (1500)

Je ne cherche nullement à excuser la violence ou la menace armée. Je sais que ce moyen est mauvais et inutile, mais dans mon for intérieur je comprends ce que le désespoir peut faire faire à certaines gens. Ils sont fatigués des vœux pieux et des platitudes. Je ne sous-estime pas les problèmes épineux et les décisions difficiles à prendre dont notre nouveau ministre a hérité et qui ne sont pas rendus plus faciles du fait que les autochtones ont des intérêts aussi divers que nous tous et qu'ils n'ont pas nécessairement les mêmes besoins ou les mêmes aspirations que nous; mais de concert avec les autres gouvernements responsables, nous devons assumer notre responsabilité et donner l'exemple en redressant certains torts et en répondant aux exigences légitimes de ce large secteur de notre population.

La question la plus urgente à résoudre et la plus complexe aussi est celle du règlement des réclamations des terres des Indiens. Le gouvernement se propose, semble-t-il, de différer sa décision jusqu'à ce qu'il ait reçu de M. le Juge Berger de la Colombie-Britannique son rapport sur le complexe du delta de la rivière Mackenzie. J'ai reçu l'autre jour une lettre d'un membre de cette commission chargée d'étudier la question du droit familial dans cette région. On mentionne dans cette lettre que le problème des réclamations des terres des Indiens a maintes fois été soulevé, étant donné que les autochtones de là-bas s'inquiètent de leur avenir, voire de l'existence même des unités familiales et comptent beaucoup sur la direction gouvernementale. J'exhorte donc le gouvernement à agir rapidement et à s'attaquer à la tâche que représentent les réclamations